

**Motion du 9 mai 2012 de MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret et Carlos Medeiros: «Pour une place conviviale au polygone compris entre les rues de la Servette, de la Pépinière et de Malatrex: déplaçons le Quai 9».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la  
séance du 25 novembre 2013)

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'absence de lieu convivial dans le périmètre de la gare des Chemins de fer fédéraux (CFF) de Cornavin pouvant accueillir les citoyens genevois ou les touristes de passage en vue de se détendre;
- l'image déplorable pour la population genevoise et les touristes donnée par l'aménagement hideux du périmètre autour de la gare CFF de Cornavin;
- l'aménagement particulièrement grossier et insensé généré par l'implantation de vulgaires conteneurs dédiés à la diffusion gratuite de drogues dures;
- l'expansion du commerce d'import-export de la drogue à Genève, commerce encouragé par le laxisme ambiant;
- l'exposition des jeunes des écoles à une population de drogués, de nuisibles ou de criminels endurcis qui dégradent dangereusement la situation sécuritaire du périmètre autour de la gare CFF de Cornavin;
- que le Quai 9 de l'association Première Ligne apparaît par son emplacement comme étant un élément phare et prépondérant du sentiment d'insécurité du périmètre de la gare CFF de Cornavin;
- l'exaspération croissante de la population exposée au spectacle lamentable généré par le Quai 9,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre immédiatement toutes les dispositions en vue d'aménager, dans les plus brefs délais, le polygone situé entre les rues de la Servette, de la Pépinière et de Malatrex, notamment en mettant en application les mesures suivantes:

1. évacuer les conteneurs Quai 9 de l'association Première Ligne dans des délais rapides;
2. aménager un espace vert avec buvette et bancs publics, le tout bien éclairé;
3. aménager quelques places de parking pour deux-roues motorisés sur ledit polygone;
4. interpeller les diverses autorités ou services relevant de la responsabilité de l'Etat, afin de garantir la sécurité maximale dans le périmètre de la gare CFF de Cornavin;
5. faire en sorte que l'ordre, la sécurité et la propreté soit respectés.